

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B173-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B173

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Open de tennis du Pays d'Aix 2015 - Attribution d'une subvention d'investissement au Country Club Aixois pour la rénovation d'installations sportives - Approbation d'une convention d'objectifs

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUBE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_11

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Open de tennis du Pays d'Aix 2015 – Attribution d'une subvention d'investissement au Country Club Aixois pour la rénovation d'installations sportives – Approbation d'une convention d'objectifs

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique sportive, la CPA a pris acte de l'organisation de la 2ème édition de l'Open de tennis du Pays d'Aix qui se déroulera sur le site du Country Club Aixois du 4 au 10 mai 2015 et a validé le lancement d'un marché de prestations de communication avec l'organisateur du tournoi.

Après les travaux de reconstruction des courts et d'une partie des gradins en 2014, le Country Club Aixois souhaite cette année améliorer l'accueil du corps arbitral en effectuant des travaux de rénovation dans une salle dédiée du club tout comme l'accueil des partenaires du tournoi par la création de nouvelles loges VIP dans les tribunes du court central.

Ce rapport propose de valider l'attribution d'une subvention d'investissement de 20.000 € TTC au Country Club Aixois.

Exposé des motifs :

Présentation de la manifestation

La 2^{ème} édition de l'Open de tennis du Pays d'Aix est un tournoi de niveau international qui se déroulera du 04 au 10 mai 2015 sur le site du Country Club Aixois. Il constitue une excellente préparation des joueurs, 15 jours avant Roland Garros.

Comme en 2014, il sera doté d'un prix de 75.000 \$ (soixante quinze mille dollars), et sera en mesure d'attirer des joueurs classés entre la 150^{ème} et la 300^{ème} place au classement ATP. Il s'inscrit dans la lignée de rendez-vous tennistiques importants en Pays d'Aix notamment la 1/2 finale de la Coupe Davis en 1982 et du 1/4 finale de la Fed Cup France/Espagne en 2007.

Il sera organisé, par la société sportive AB2M, au Country Club Aixois qui possède les installations suffisantes pour accueillir cette compétition de haut niveau dans le respect des contraintes de la FFT et mener une opération très aboutie de relations publiques.

Présentation des opérations de rénovation et d'amélioration de ses installations par le Country Club Aixois

Après les travaux de reconstruction des courts et d'une partie des gradins en 2014, le Country Club Aixois souhaite cette année améliorer l'accueil du corps arbitral en effectuant des travaux de rénovation dans une salle dédiée du club tout comme l'accueil des partenaires du tournoi par la création de nouvelles loges VIP dans les tribunes du court central.

Le coût total des travaux estimé à 30.240 € TTC se décompose comme suit :

- Rénovation de la salle d'accueil du corps arbitral : 20.640 € TTC
- Création de nouvelles loges dans les tribunes du court central : 9.840 € TTC

Le Country Club Aixois sollicite une subvention d'investissement de 20.000 € auprès de la Communauté du Pays d'Aix afin de finaliser ces opérations.

Il convient de préciser qu'aucun autre cofinanceur public n'est associé à ces projets.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aujourd'hui de valider les termes d'une convention d'objectifs qui permettront l'attribution de cette subvention d'investissement au Country Club Aixois pour la rénovation et l'amélioration de ses installations sportives.

La convention sera annexée d'une fiche explicative et des devis relatifs à la nature des travaux.

Les modalités de paiement sont fixées de la manière suivante :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux,
- 30% sur production d'un décompte financier définitif, du procès-verbal de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2015_B115 du Bureau communautaire du 19 février 2015 relative à l'organisation du 2ème Open de tennis du Pays d'Aix ;

VU l'avis de la Commission Sports et Équipements Sportifs en date du 26 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'investissement de 20.000 € TTC au Country Club Aixois pour la rénovation et l'amélioration de ses installations sportives ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs d'attribution de subvention et de ses annexes à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et le Country Club Aixois, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des documents y afférents;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 204 - Fonction 414 qui présente les disponibilités nécessaires.



**Communauté du
Pays d'Aix**

Country Club Aixois

CONVENTION 2015

Opération : Rénovation d'une salle dédiée au corps arbitral et construction de nouvelles loges VIP dans les tribunes du court central – GU n°2014/00537 - Aide attribuée : 20.000 €
- Délibération n°2015_B...

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour la rénovation des installations sportives du Country Club Aixois dans le cadre de l'organisation de l'Open de Tennis du Pays d'Aix.

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, son Vice-Président délégué au Sport et aux Équipements Sportifs, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et,

L'association « Country Club Aixois »

Sise 1195 Chemin des Cruyes, 13090 Aix en Provence, représentée par son Président, Monsieur Didier MARAZZANI, désignée sous le terme « L'association »,

D'autre part,

PREAMBULE

Vu l'article L 100-2 du Code du Sport

« L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

L'Etat et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées. »

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ Objet du projet :

Dans le cadre de l'accueil et l'organisation du prochain Open de Tennis du Pays d'Aix, l'association Country Club Aixois sollicite une subvention d'investissement afin de rénover une salle dédiée au corps arbitral et de construire de nouvelles loges VIP dans les tribunes du court central.

➤ Plan de financement prévisionnel :

INTITULE	DEPENSES € TTC	RECETTES € TTC
Equipement	30.240 €	
Country Club Aixois		10.240 €
CPA		20.000 €
Total	30.240 €	30.240 €

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la rénovation d'une salle dédiée au corps arbitral et à la construction de nouvelles loges VIP dans les tribunes du court central par l'association Country Club Aixois.

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à l'association Country Club Aixois sous forme de subvention d'investissement, une aide de 20.000 € TTC correspondant à 66,14% des sommes effectivement payées par l'association qui s'estiment à 30.240 € TTC (cf. annexe 1).

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si l'association obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, l'association devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Président et le Trésorier de l'association et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

L'association Country Club Aixois bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet...).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à l'association Country Club Aixois interviendront selon les modalités suivantes :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux,
- 30% sur production d'un décompte financier définitif (visé par le Président et le Trésorier de l'association), du procès-verbal de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Fait à Aix-en-Provence,
Le

Pour la Communauté
du Pays d'Aix

Le Vice – Président délégué
au Sport et aux Equipements Sportifs

Pour l'association
Country Club Aixois

Le Président

Hervé FABRE-AUBRESPY

Didier MARAZZANI

Cette convention est composée de 8 pages et de 5 articles.

ANNEXE 1

Devis des travaux au CCA



405 Chemin de la Bosque d'Antonelle
CELONY
13090 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 96 39 26 \ Fax : 04 42 96 16 69
christophe-cardonne@orange.fr
www.atpcharpente.fr

SARL COUNTRY CLUB AIXOIS

CHEMIN DES CRUYES

13090 AIX EN PROVENCE

Devis : 5372
en date du : 11/02/2015

Page 1

Designation	Quantité	Prix net	Total H.T.	T.V.A
REFECTION D'UNE CHARPENTE ET COUVERTURE DE 7.00 M * 7.00 M :				
Référence : SALLE DES ARBITRES .				
CHARPENTE TRADITIONNELLE 14*28	49.00	49.00	2 401.00	20.00
PANNEAUX ISOLANT 120 MM SOUS FACE BA 13	51.00	61.90	3 156.90	20.00
CHEVRONNAGE 5*7	51.00	10.94	557.94	20.00
PLAQUES SOUS TUILLES FLAMMEES POUR 1 TUILE	51.00	31.55	1 609.05	20.00
TUILLES CANAL SILVACANE DESSUS COLLEES	51.00	33.48	1 707.48	20.00
RIVES BATIES AU MORTIER DE CHAUX	15.00	55.34	830.10	20.00
SOLIN PLOMB AVEC STOP ENDUIT	7.00	48.50	339.50	20.00
REMISE EXCEPTIONNELLE	1.00	- 1 601.97	- 1 601.97	20.00

ATP CHARPENTE
405 che.de la Bosque d'Antonelle - Célony
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 96 39 26 - Fax : 04 42 96 16 69
siret : 420 221 350 00030

6 lignes de devis

Taux	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
20.00 %	9 000.00	1 800.00	10 800.00

Condition de règlement:
Comptant

Total H.T.	9 000.00 €
Total T.V.A.	1 800.00 €
Total T.T.C.	10 800.00 €

Devis valable 3 mois

**30% acompte à la commande, 50% charpente en place,
le solde 20% à la fin du chantier**

« Devis reçu avant l'exécution des travaux »
« Bon pour accord »

Date et signature :

Contrat régi par la norme NFP03-001

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Conformément à la loi 80 335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises, objet des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. Pas d'escompte pour paiement anticipé. Pénalités de retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal

ATP CHARPENTE SARL au capital de 7 622.00 € / RCS n° 420221350 de SALON DE PROVENCE / code APE 452J / Identifiant TVA : FR70420221350

ENTREPRISE AGULLES
1660 chemin de marseille 13880 VELAUX
N° SIRET: 43759858400013
tel 0658155155

LE COUNTRY CLUB AIXOIS

Ville AIX EN Pce

Quantité	Description
	nature des travaux
	réhabilitation de la salle des arbitres
	construction d'une batisse de 49 m2
	mise en oeuvre du chantier
	construction de la carcasse en aggro de 20
	Avec 3 ouvertures
	construction des pignons en attente de toiture
	ouverture dans mur mètre dans batisse mitoyenne
	pose de deux fenêtres en pvc + grille
	pose une porte fenêtre en 93 cm
	pose des appuis de fenêtres
	finition placo intérieure
	pose parquet flottant (fourni par le client)
1	total

CK. h28
18/04/2015

- Paiement**
- ☒ Comptes
 - ☐ Chèque
 - ☐ Carte de crédit

Nom _____

N° _____

Date d'expiration _____

1315
CENTRE AFFAIRES PAYS AIX
LA POULINE
RUE GUILLAUME DU VAILLANT
13948 AIX EN PROVENCE
TEL 09 00 00 00 00

COUNTRY CLUB AIXOIS
CELONY
CHEMIN DES CRUYES
13090 AIX EN PROVENCE
0000428

11315 00001 08 0083062 56 11

0000033

(69)

9840€

18/02/2015

CAISSE DE PAIEMENT
PROVENCE ALPES CORSE

0000428

9840€

Taxes	2,10%	- €
	10,00%	- €
	20,00%	1 640,00 €
Total T.T.C.		9 840,00 €
dont T.V.A.		1 640,00 €

Cadre réservé à la société

Les règlements sont à effectuer en trois fois (Début- milieu - fin de chantier).

Signature client pour acceptation

Signature artisan: **ENTREPRISE AGULLES**
1660 Chemin de Marseille - 13880 VELAUX
N° SIRET: 437 598 584 00013



agence PAYS D'AIX

26, route de Galice
13 090 AIX-EN-PROVENCE

tél 04 42 17 04 30
fax 04 42 21 22 74

www.masprovence.com

COUNTRY CLUB AIXOIS
1195 chemin des crouyel
13090 AIX EN PROVENCE

Aix-en-Provence, le
20/02/2015

Devis pour réalisation de loges

Désignation	Q	U
-------------	---	---

Fournitures

Fourniture de bois

Fourniture de visseries

Fourniture de peinture

Main d'œuvre

Découpage, Mise en œuvre des planches pour réalisation des loges

Montage des loges

Peinture des loges

Démontage des loges

TOTAL HT	8 000 €
TOTAL TTC	9 600 €

MAS PROVENCE «COREPAC»

26, Route de Galice

13090 AIX EN PROVENCE

tél 04 42 17 04 30 - Fax 04 42 21 22 74

RCS Manosque B 382 998 540

LES LIGNES D'AUJOURD'HUI
LIGNE TRADITIONNELLE & LIGNE CONTEMPORAINE

SIRET : 382998540 00134 / MAS PROVENCE "Corepac" / SARL au capital de 1 101 000 € / RCS Manosque 382 998 540
CODE APE 4120A - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 77 382 998 540 / Siège Social : 53, av. Majoral Arnaud - 04100 Manosque

www.masprovence.com

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Open de tennis du Pays d'Aix 2015 - Attribution d'une subvention d'investissement au Country Club Aixois pour la rénovation d'installations sportives - Approbation d'une convention d'objectifs

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

15 AVR. 2015